

FCP ECOFI 2023 CAPITAL PROTEGE 90
Code ISIN : FR0000441180

Paris, le 22 février 2019

Objet : Extension de la protection du capital à toutes les parts souscrites après le 31 mai 2018

Madame, Monsieur,

En votre qualité de porteur de parts du FCP « ECOFI 2023 CAPITAL PROTEGE 90 », (ci-après le « **Fonds** »), nous avons l'honneur de vous informer de la modification des conditions d'octroi de la protection du capital attachée au cycle d'investissement de votre Fonds.

1. Description succincte de l'opération

Depuis le 31 mai 2018, votre Fonds met en œuvre sa nouvelle stratégie d'investissement avec pour objectif, (i) de vous faire bénéficier au 14 décembre 2023, 10h00, heure de Paris (ci-après la « Date d'Echéance ») d'une valeur liquidative au moins égale à 90% de la valeur liquidative du 31 mai 2018 fixée à 249,76 euros (ci-après la « Valeur Liquidative de Référence ») pour les parts souscrites avant le 31 mai 2018 et conservées jusqu'au 14 décembre 2023 et, (ii) de participer partiellement à l'évolution d'une allocation évolutive composée d'OPC gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS (ci-après l'« Allocation ») d'une part et d'actifs monétaires d'autre part.

Pour bénéficier de la protection du capital à hauteur de 90% de la Valeur Liquidative de Référence, soit un montant de 224,78 euros, les investisseurs doivent avoir souscrit leurs parts avant le 31 mai 2018 et les avoir conservées jusqu'au 14 décembre 2023.

ECOFI INVESTISSEMENTS, société de gestion de votre Fonds, a décidé de modifier les conditions d'octroi de la protection attachée au cycle d'investissement de votre Fonds en l'étendant à toutes les parts souscrites après le 31 mai 2018 et conservées jusqu'à l'échéance du Fonds (étant précisé qu'aucune souscription n'a été effectuée depuis le 31 mai 2018), dans la limite d'un montant total de souscription de 500 000 000 €, apprécié sur la base de la valeur liquidative du 31 mai 2018, soit 249,76 euros. Ainsi, les actuels et futurs porteurs de parts du Fonds, qui conserveront leurs parts jusqu'à la Date d'Echéance, bénéficieront de la même protection, correspondant à 90% de la Valeur Liquidative de Référence, soit 224,78 euros.

En contrepartie de cette extension de la protection, les souscriptions effectuées après le 31 mai 2018 se verront appliquer une commission de souscription acquise au FIA d'un montant de 0,50% TTC maximum.

L'opération a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 février 2019 et sera effective le 04 mars 2019.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification est sans incidence sur le profil rendement/risque et la stratégie d'investissement de votre Fonds.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part. Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas il vous est possible de demander le rachat de vos parts moyennant le paiement d'une commission de rachat d'un montant de 5% TTC maximum.

Si vous avez des questions ou si vous n'avez pas d'avis concernant ces modifications, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel afin de s'assurer de l'adéquation de cette opération au regard notamment de votre situation personnelle, financière et de vos objectifs d'investissement.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Profil de risque :
 - Modification du profil rendement/ risque : NON
 - Augmentation du profil rendement/ risque : NON
- Augmentation des frais : NON

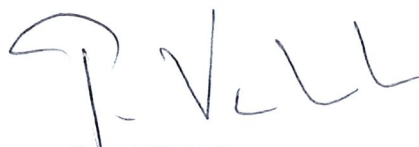
3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur et du prospectus tels que modifiés.

Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet.

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
22 rue Joubert - 75009 PARIS
Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 - email : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Pierre VALENTIN
Président du Directoire